

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. X. — Cl. 1.

N° 616.979

Suspension pour voiture automobile.

M. PAULIN-JEAN-PIERRE RATIER résidant en France (Seine).

Demandé le 1^{er} juin 1926, à 16^h 4^m, à Paris.

Délivré le 8 novembre 1926. — Publié le 11 février 1927.

La présente invention a pour objet une suspension arrière pour voiture automobile, dont la particularité consiste en ce que les ressorts sont disposés de manière à former, en plan, un V, et sont assemblés par leurs extrémités contiguës dans une boîte unique fixée à l'arrière du châssis.

Cette disposition présente l'avantage de supprimer les efforts latéraux que subit le châssis avec les suspensions actuelles, du fait que les dits efforts sont transmis dans l'axe du châssis.

La description qui va suivre, en regard du dessin annexé, donné à titre d'exemple, fera bien comprendre la manière dont l'invention est réalisée.

Les fig. 1 et 2 sont des vues de côté et en plan de la suspension.

La fig. 3 est une vue de détail montrant l'assemblage des ressorts.

Comme on le voit sur le dessin, le châssis est constitué par deux longerons *a*, dont les extrémités arrière se réunissent en *a*¹ en forme de pointe. Sur celle-ci, est boulonnée la boîte *b* dans laquelle s'engagent et sont fixées les extrémités des ressorts en arrière *c*, de sorte que ces derniers affectent, comme on le voit sur la fig. 2, la forme d'un V. Les autres extrémités des ressorts *c* sont fixées à la trompette ou pont arrière *d*.

Dans le mode de réalisation représenté, les ressorts *c* comportent une contrelame *c*¹ qui

est maintenue, ainsi que la lame maîtresse *c*², par un boulon *e* traversant une oreille *d*¹ de la trompette, de manière à constituer des bielles de poussée.

Cet assemblage est montré à plus grande échelle, fig. 3, et l'on voit qu'entre la tête du boulon (ou écrou) et l'oreille *d*¹, on a prévu des bagues *g* formant rotules, autour desquelles s'engagent les lames *c*¹, *c*².

De plus, une rondelle de fibre *h* est interposée entre lesdites lames et la base des bagues *g*. Ce montage à rotule permet au ressort de ne pas se déformer latéralement lorsque le pont arrière s'incline.

Tout autre montage pourrait d'ailleurs être réalisé, sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

RÉSUMÉ :

1° Suspension de voiture automobile, dont la particularité consiste en ce que les ressorts sont disposés de manière à former, en plan, un V, et sont fixés par leurs extrémités contiguës à l'arrière du châssis.

2° Un mode de réalisation dans lequel la fixation a lieu au moyen d'une boîte dans laquelle s'engagent les extrémités contiguës des ressorts, et qui est elle-même fixée sur la pointe formée par le rapprochement des extrémités des longerons.

3° L'assemblage des extrémités des ressorts sur le carter du pont arrière, avec interposi-

tion de rotules, les ressorts comportant, de | maîtresse, de sorte que les ressorts font bielle
préférence, une contre lame opposée à la lame | de poussée.

PAULIN-JEAN-PIERRE RATIER.

Par procuration :

ARMENGAUD jeune.

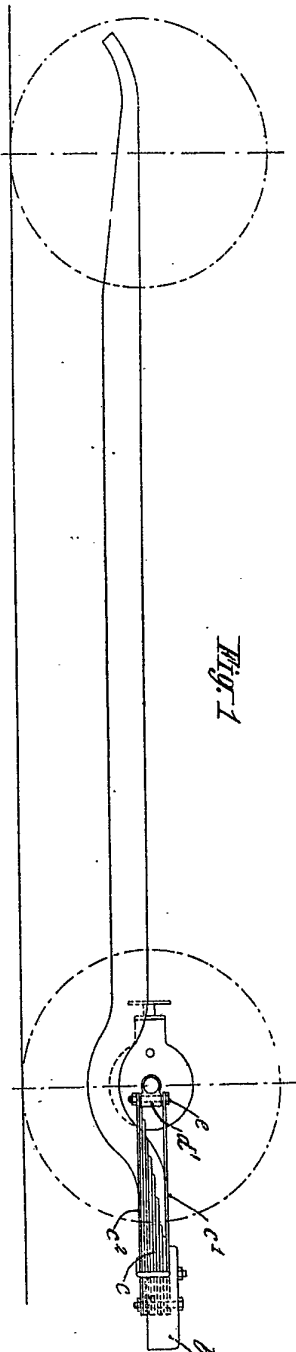


Fig. 1

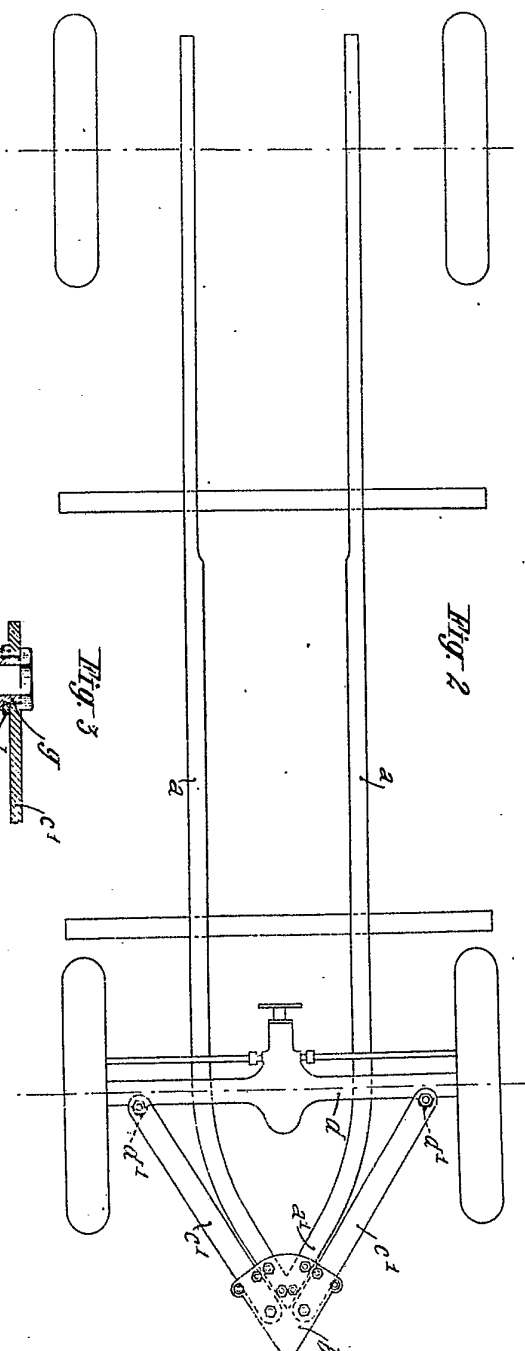


Fig. 2

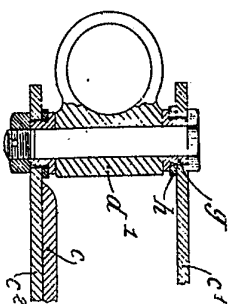


Fig. 3

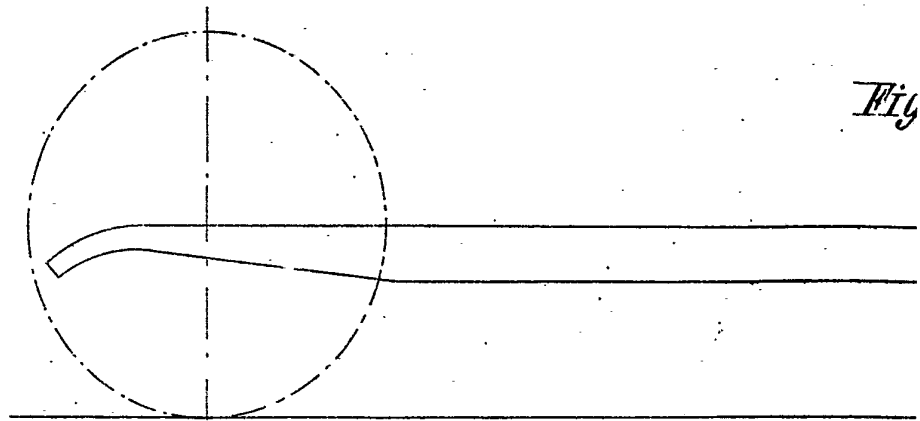


Fig.

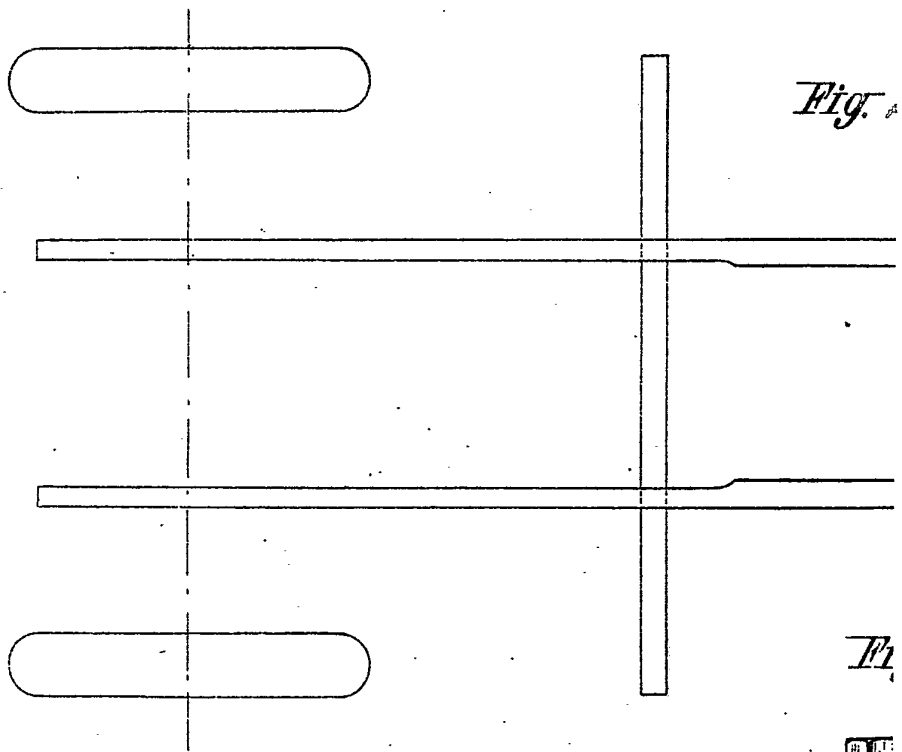


Fig.

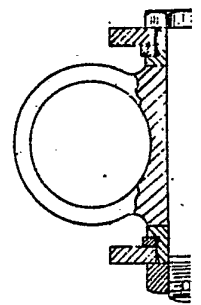


Fig.

Fig. 1

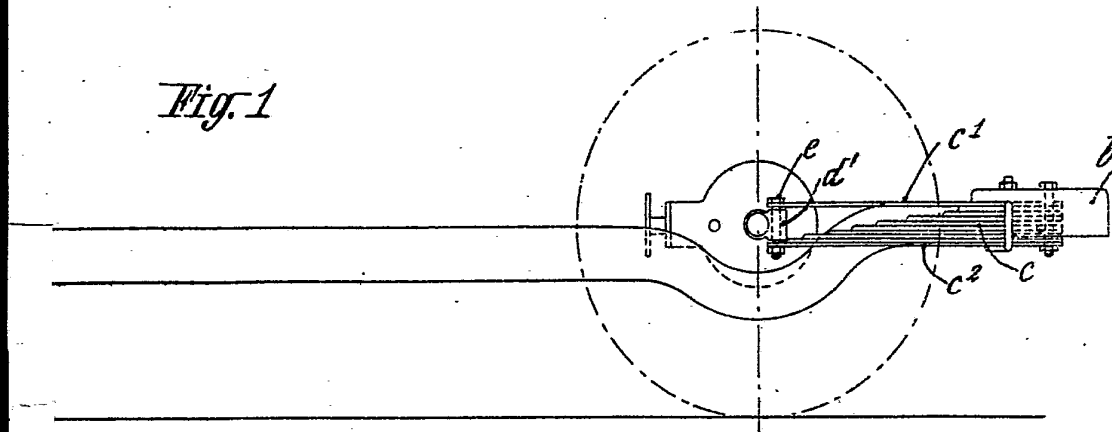


Fig. 2

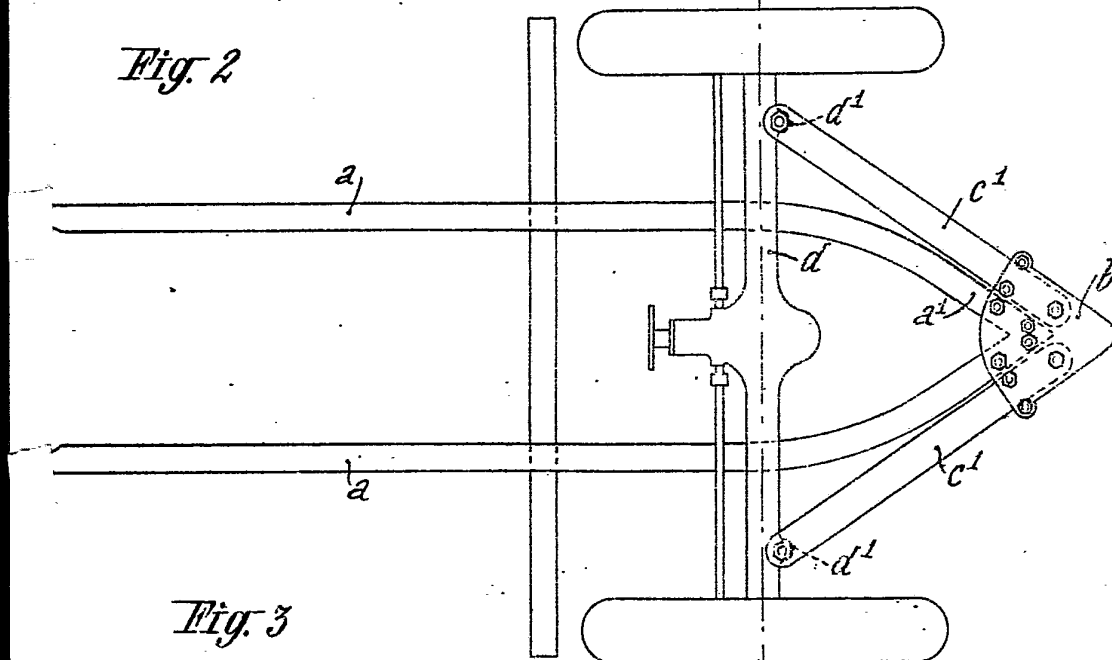


Fig. 3

